

PRECAUTIONS EN RAPPORT AVEC LES RISQUES INFECTIEUX PAR LE COVID-19

Pr. Vincent Couloigner
Secrétaire Général de la SFORL – 5 mars 2020

1. CONSEQUENCES D'UNE INFECTION PAR LE COVID-19

La majorité des infections par COVID-19 sont bénignes, voire asymptomatiques. Les personnes à risque de complications parfois mortelles sont les personnes âgées et les personnes atteintes de pathologies chroniques, en particulier en cas de déficit immunitaire.

2. MODES DE CONTAMINATION

Un sujet porteur du virus COVID-19 peut contaminer d'autres personnes par projection de gouttelettes expulsées au cours d'éternuements ou d'efforts de toux, ou par ses mains. Les zones du corps par lesquelles le virus peut pénétrer et contaminer un sujet sont les muqueuses buccale, nasale et peut-être la conjonctive oculaire.

3. MODES DE PROTECTION VIS-A-VIS DU VIRUS

- Les masques de soins habituels, « chirurgicaux anti-projections », sont efficaces pour limiter la diffusion de particules potentiellement infectieuses et doivent être renouvelés si possible toutes les 4 heures
- Les masques FFP2 protègent mieux les soignants d'une contamination par diffusion par voie aérienne d'agents infectieux de très petite taille mais s'avèrent difficiles à mettre en place (<https://www.youtube.com/watch?v=z12-ChcyRaM>) et à supporter plusieurs heures.
- Les lunettes de protection évitent les projections sur la conjonctive oculaire
- Les frictions de solutions hydro-alcooliques (SHA) limitent les risques de présence de virus sur les mains

- Des gants ne doivent être portés qu'en cas de contact de l'ORL avec des liquides biologiques ou s'il présente des lésions cutanées au niveau de ses mains.

NB : Une sécurisation des stocks de masques et de SHA est indispensable afin d'éviter leur vol.

4. RECOMMANDATIONS POUR LES SOIGNANTS ORL

A- Port de masques

- En accord avec la recommandation du 4 mars 2020 de la Société Française d'Hygiène Hospitalière, le port d'un masque de soins chirurgical est réservé :
 - o aux personnes présentant une infection respiratoire liée au COVID-19 ou à celles présentant des symptômes compatibles avec une telle infection (toux, dyspnée, fièvre)
 - o aux professionnels de santé, médecins ou non, en contact avec de telles personnes
- Le port de masque FFP2 est exclusivement réservé au personnel soignant réalisant des gestes au niveau de la sphère respiratoire chez des patients infectés ou suspects d'infection par le COVID-19. Pour l'ORL, cela concerne notamment les examens oropharyngés à l'abaisse-langue, les rhinoscopies antérieures, les fibroscopies et endoscopies des voies aériennes supérieures, les intubations.

Dans tous les autres cas, le port d'un masque n'est pas recommandé.

B- Lunettes de protection

Leur port est recommandé pour tout geste à risque de projection oculaire de liquide biologique, quel que soit le statut du patient. Pour l'ORL, cela concerne notamment l'examen de l'oropharynx à l'abaisse-langue du fait des risques induits de toux chez le patient.

C- Gants et lavages de main

- Le port de gants est recommandé en cas de contact avec des liquides biologiques ou si l'on est porteur de lésions cutanées sur les mains.
- Se laver les mains ou les frictionner avec une solution hydro-alcoolique (SHA) entre chaque patient, après retrait des gants, après être allé aux toilettes, avant les repas, en arrivant des transports en commun

D-Autres recommandations

- Éviter la présence dans la structure de soins de toute personne ne faisant pas partie de l'équipe de soins et dont la présence n'est pas indispensable à la prise en charge du patient (visiteur, accompagnant d'un patient adulte autonome ,...)
- Ne pas serrer les mains ou embrasser patients et collègues
- Ne pas porter les mains à son visage en cours d'examen
- Nettoyer les appareils à la lingette entre chaque patient avec le détergent-désinfectant habituel, comportant au minimum un ammonium quaternaire
- Laisser des flacons de SHA à disposition dans les salles d'attente et tous les lieux où se trouvent des patients
- Effectuer un bionettoyage des salles d'attente, des bras des fauteuils et des poignées de portes en fin de consultation
- Si l'examen ORL de patients infectés par le COVID-19 ou suspects d'une telle infection (toux, dyspnée, fièvre) n'est pas indispensable en urgence, retarder cet examen. S'il ne s'agit que d'une suspicion, prendre l'avis d'un infectiologue de l'hôpital le plus proche de son lieu d'exercice ou de l'infectiologue avec lequel on a l'habitude de collaborer

NB :

- *Ces informations sont susceptibles de changer chaque jour selon l'évolution de l'épidémie*
- *Pour les praticiens travaillant dans une structure hospitalière, des protocoles spécifiques peuvent avoir été mis en place par les équipes opérationnelles d'hygiène locales et il est donc conseillé aux équipes d'ORL de se rapprocher de ces structures.*

Pr. Vincent Couloigner
Secrétaire Général de la SFORL